

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Ecrins

PIECE N°3 : ANNEXES

ANNEXE 3.2.4. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE – Critères, indicateurs et modalités de suivi

SCoT DU PAYS DES
ÉCRINS – Communauté de
Communes du Pays des
Ecrins

Maison du Canton
1 Rue du Dispensaire
05120 L'Argentière-La
Bessée

Tel : 04 92 23 11 17

Sommaire

PREAMBULE.....	3
1. MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE.....	4
2. LES MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU PAYS DES ECRINS	5
3. ANNEXE – TABLEAU DES EQUIPEMENTS EN DATE DE 2025	18

PREAMBULE

Le rapport environnemental doit présenter les critères, indicateurs et modalités de suivi nécessaires à la mise en œuvre et au suivi du SCoT (article R104-18 du code de l'urbanisme).

En application de l'article L143-28 du Code de l'urbanisme, **la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale implique que six ans au plus après la délibération portant son approbation, la Communauté de Communes du Pays des Ecrins procède à une analyse des résultats de l'application du schéma**, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace, d'implantations commerciales, d'économie touristique, d'immobilier touristique, et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète. **À défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale serait caduc.**

Dans ce cadre, la définition d'indicateurs de suivi permettra de répondre à cette exigence d'évaluation des politiques publiques. D'un point de vue méthodologique, il a été défini des indicateurs permettant d'évaluer la mise en œuvre des objectifs du SCoT (PAS et DOO). Ces indicateurs s'appuient aussi bien sur des données produites par la Communauté de Communes que par des organismes extérieurs. Ce suivi s'effectue au moyen d'indicateurs statistiques ou cartographiques. En particulier, il s'agira de vérifier :

- ◆ Les évolutions démographiques, notamment l'inversion des tendances telles que l'ambition politique du SCoT les met en perspectives, et l'évolution des initiatives économiques et sociales qui seront mises en œuvre pour y parvenir ;
- ◆ La modération de la consommation d'espaces telle que programmée par le SCoT, avec en particulier la mobilisation des capacités de densification ;
- ◆ Les implantations des activités économiques ;
- ◆ Les atteintes portées aux milieux naturels, agricoles et forestiers et le respect des objectifs de densité et de renouvellement ;
- ◆ La prise en compte du rôle des différents niveaux de l'armature urbaine (territoriale) vis-à-vis de l'accueil de population et de la localisation des équipements.

Les modalités de suivi seront assurées en fonction de la disponibilité des données (annuelle ou pluriannuelle, communale ou intercommunale selon les cas). La sélection d'indicateurs proposée n'est pas exhaustive, mais leur croisement permettra d'analyser les résultats de l'application du schéma.

1. MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

La loi définit les conditions de la mise en œuvre des orientations et objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale et notamment leur prise en compte par les documents d'urbanisme locaux, ainsi que par les principales opérations d'aménagement dans un rapport de compatibilité.

Les documents et opérations concernés par ce rapport de compatibilité sont identifiés par le Code de l'Urbanisme à l'article L142-1 :

- ◆ Les programmes locaux de l'habitat prévus par le chapitre II du titre préliminaire du livre III du code de la construction et de l'habitation ;
- ◆ Les plans de mobilité prévus par le chapitre IV du titre premier du livre II de la première partie du code des transports ;
- ◆ La délimitation des périmètres d'intervention prévus à l'article L. 113-16 ;
- ◆ Les opérations foncières et les opérations d'aménagement définies par décret en Conseil d'Etat ;
- ◆ Les autorisations prévues par l'article L. 752-1 du code de commerce ;
- ◆ Les autorisations prévues par l'article L. 212-7 du code du cinéma et de l'image animée ;
- ◆ Les permis de construire tenant lieu d'autorisation d'exploitation commerciale prévus à l'article L. 425-4.

Par ailleurs, l'article R.142-1 du Code de l'urbanisme précise que le SCoT est également opposable à certaines opérations d'aménagement :

- ◆ Les zones d'aménagement différé et les périmètres provisoires de zones d'aménagement différé ;
- ◆ Les zones d'aménagement concerté ;
- ◆ Les lotissements, les remembrements réalisés par des associations foncières urbaines et les constructions soumises à autorisations, lorsque ces opérations ou constructions portent sur une surface de plancher de plus de 5 000 m² ;
- ◆ La constitution, par des collectivités et établissements publics, de réserves foncières de plus de cinq hectares d'un seul tenant.

Les délais de mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme et cartes communales approuvées avant le Schéma de Cohérence Territoriale, sont précisés par le Code de l'Urbanisme : 1 an (règle générale) ou 3 ans si la mise en compatibilité entraîne une révision du document local d'urbanisme.

2. LES MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU PAYS DES ECRINS

Le tableau de suivi ci-après regroupe des indicateurs quantitatifs et qualitatifs thématiques, il permet de mesurer, objectiver et qualifier les évolutions du territoire dans le temps. Il est déduit du niveau de définition des orientations et objectifs. Ainsi, l'évaluation d'un objectif ou d'une orientation peut se faire sur la base d'un indicateur unique ou d'un ensemble d'indicateurs.

Les enjeux et les orientations sont décomposés en cibles et critères d'évaluation, facilement identifiables pour caractériser l'orientation stratégique et l'évaluer. Pour une même orientation stratégique, sont définis (en fonction de la donnée disponible) :

- ◆ La cible (ou variable) qui permet de définir le levier d'actions à mettre œuvre pour évaluer l'orientation concernée (sur quoi faut-il évaluer, quel type de donnée mettre en œuvre, sur quelle composante du territoire l'orientation stratégique à évaluer doit-elle reposer...).
- ◆ Le critère (ou seuil) qui permet de qualifier la bonne ou la mauvaise application ou prise en compte de l'orientation stratégique (évolution attendue des composantes territoriales identifiées, sens de l'évolution, objectifs quantitatifs – chiffrés – ou qualitatifs...).

C'est l'association d'un critère (ou seuil) à une variable (ou cible) qui constitue l'indicateur d'évaluation. Ces indicateurs permettent de vérifier l'atteinte des orientations prévues par le Schéma de Cohérence Territoriale.

Les tableaux suivants précisent la nature des indicateurs, leur pas de temps, la source des données mobilisables, et leur niveau de précision. Les indicateurs pourront être présentés par la collectivité sous forme de tableau ou sous forme d'observatoire dédié au suivi et à l'évaluation du SCoT.

Thème du DOO	Indicateur	Objectif du DOO	Echelle d'analyse	Fréquence de suivi	Année de référence	Valeur de l'année de référence	Source
AXE 1 – UNE SOLIDARITE TERRITORIALE AFFIRMEE POUR UNE VIE A L'ANNEE RENFORCE							
1.1 UNE ARMATURE URBAINE A AFFIRMER AUTOUR DE LA VALLEE DE LA DURANC							
Rôle des communes au sein de l'armature urbaine	Actualisation du tableau du poids de chaque commune au sein de l'armature urbaine	L'Argentière La Bessée (Ville Centre) : affirmer la polarité principale Pôles d'appuis (La Roche de Rame, Saint-Martin-de-Queyrières, Vallouise-Pelvoux) : améliorer l'attractivité Villages (Les Vigneaux, Champcella, Freissinières, Puy Saint Vincent) : maintenir la vitalité	Niveau d'armature	6 ans	2022 (taux de population et d'emplois) 2024 (taux d'équipements)	Champcella : 2,52% Freissinières : 3,58% L'Argentière La Bessée : 34,46% Les Vigneaux : 6,59 % La Roche de Rame : 11,11% Saint Martin de Queyrières : 12,59% Puy Saint Vincent : 11,49% Vallouise-Pelvoux : 17,67%	INSEE (taux de population et d'emplois + commune pour la liste des équipements)
1.2. DYNAMISER LA DEMOGRAPHIE DU TERRITOIRE EN S'ASSURANT D'UNE PRODUCTION DE LOGEMENT ADAPTEE							
Dynamiser la démographie du territoire	Nombre d'habitants (population municipale)	+268 habs supplémentaires en 20 ans	CCPE	1 an	2022	6582	INSEE
	TCAM de la population	TCAM = +0,2%	CCPE	1 an	2022	-0,06% Période 2011/2022	INSEE
	Pourcentage de jeunes (<29 ans)	/	CCPE	1 an	2022	28,5%	INSEE
	Pourcentage d'anciens (>60 ans)	/	CCPE	1 an	2022	31,2%	INSEE

Thème du DOO	Indicateur	Objectif du DOO	Echelle d'analyse	Fréquence de suivi	Année de référence	Valeur de l'année de référence	Source
	Taille des ménages	2031 = 2,01 2041 = 1,94 2045 = 1,91	CCPE	1 an	2022	2,1	INSEE
Diversifier l'offre en logement pour assurer un parcours résidentiel à l'échelle du territoire communautaire	Nombre de résidences principales	570 supplémentaires par rapport à la valeur 2022	CCPE	1 an	2022	3098	INSEE
	Nombre de résidences secondaires	230 maximum supplémentaires par rapport à valeur 2022	CCPE	1 an	2022	5603	INSEE
	Nombre de logements vacants	5% de logements vacants	CCPE	1 an	2022	401 (4,41%)	INSEE
	Nombre de logements locatifs	/	CCPE	1 an	2022	865	INSEE
	Nombre de logements saisonniers supplémentaires	60	CCPE	6 ans	2025	0	CCPE
	Nombre de logements sociaux	Augmenter le volume et maintenir à minima le pourcentage	CCPE	1 an	2022	308 (9,94% des RP)	INSEE
1.3. CONSOLIDER L'OFFRE EN EQUIPEMENTS, SERVICES ET COMMERCE EN COHERENCE AVEC L'ARMATURE URBAINE, DANS UNE RECHERCHE D'EQUILIBRE, DE COMPLEMENTARITE ET DE SOLIDARITE ENTRE LES COMMUNES							
Développer les équipements et services de proximité	Répartition des services et équipements par commune (actualisation du tableau utilisé dans le diagnostic du SCoT et des indicateurs du DOO)	Maintien ou augmentation du nombre d'équipements et services publics	CCPE	6 ans	2024	78	Commune

Thème du DOO	Indicateur	Objectif du DOO	Echelle d'analyse	Fréquence de suivi	Année de référence	Valeur de l'année de référence	Source
	Nombre de professionnels de santé et de pharmacies en 2024	Maintien ou augmentation	CCPE	6 ans	2024	51	INSEE
	Nombre d'établissements scolaires ou de bibliothèques	Maintien ou augmentation	CCPE	6 ans	2024	19	INSEE
Renforcer la couverture numérique du territoire	Taux d'accès au haut débit (fibre optique)	100%	CCPE	1 an	2025	96,7%	infofibre.fr
Renforcer l'offre en commerces de proximité et encadrer les commerces d'importances	Nombre de commerces	Maintien voire renforcement du nombre de commerces	CCPE	6 ans	2024	43	INSEE
	Instauration des linéaires commerciaux dans les PLU sur l'Argentière La Bessée et Vallouise Pelvoux	L'Argentière-La Bessée et Vallouise-Pelvoux	Commune	6 ans	2025	0	Commune
1.4. AMELIORER L'ACCES AU TERRITOIRE ET LE SCHEMA DES MOBILITES INTERNES EN COHERENCE AVEC LES BESOINS DE LA POPULATION PERMANENTE ET LES OBJECTIFS DE REDUCTION DE GAZ A EFFET DE SERRE							
Fluidifier et apaiser le trafic de la RN94	Requalification de la traversée de La Roche de Rame	A réaliser	Commune	6 ans	2025	0	Commune
Transports en commun	Lignes de transport en commun	Augmenter le nombre de lignes	CCPE	6 ans	2025	1 ligne routière LER : 19 services en semaine et 7 services en week-end	Région / CCPE

Thème du DOO	Indicateur	Objectif du DOO	Echelle d'analyse	Fréquence de suivi	Année de référence	Valeur de l'année de référence	Source
						1 ligne ferroviaire TER : 12 services en semaine et 27 services en week- end	
Améliorer les mobilités actives	Linéaire de voies douces intercommunales (en Km)	Créer La voie douce de la Durance et celle de La Vallouise	CCPE	1 an	2025	0	CCPE
	Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail	Limiter l'usage de la voiture	CCPE	1 an	2022	Voiture : 82,6% Transport en commun : 2,4% Vélo : 2,2% Marche à pied : 7,7% Pas de déplacement : 4,8% Deux roues motorisés : 0,3%	INSEE
Encourager les mobilités alternatives	Nombre d'aires de covoiturage sur le territoire	5 en plus de celles existantes	CCPE	6 ans	2025	Une aire de covoiturage sur la commune des Vigneaux	CCPE

Thème du DOO	Indicateur	Objectif du DOO	Echelle d'analyse	Fréquence de suivi	Année de référence	Valeur de l'année de référence	Source
AXE 2 – UNE ÉCONOMIE DIVERSIFIÉE S'INSCRIVANT DANS LES TRANSITIONS DE DEMAIN EN S'APPUYANT SUR LES FORCES ET L'HISTOIRE DU TERRITOIRE							
2.1. RENFORCER LE POIDS DE L'ÉCONOMIE INDUSTRIELLE ET ARTISANALE							
Renforcer le poids de l'économie industrielle et artisanale	Nombre d'emplois	Augmentation du nombre	CCPE	1 an	2022	2119	INSEE
	Nombre d'établissements créés moyenne par an	Maintien de la dynamique	CCPE	1 an	2024	Moyenne de 115 / an sur la période 2012/2024	INSEE
Optimiser et renouveler l'usage du foncier	Nombre d'extensions et de créations des ZAE	5 ha	CCPE	1 an	2025	0	CCPE
	Nombre de construction / nouvelles activités réalisées / créées en renouvellement urbain au sein de l'emprise des ZAE déjà existante	>0	CCPE	6 ans	2025	0	CCPE
Pérenniser la production de matériaux locaux pour la filière BTP du Grand Briançonnais pour	Production annuelle maximale autorisée	Réduction	CCPE	1 an	2025	206 000 tonnes	DREAL PACA

répondre aux objectifs du schéma régional des carrières (SRC)	Nombre d'autorisations de carrière	Préservation des gisements exploitables	CCPE	6 ans	2025	1	DREAL PACA
2.2. DIVERSIFIER L'ECONOMIE TOURISTIQUE POUR L'INSCRIRE DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET CLIMATIQUE							
Poursuivre la diversification des activités touristiques en lien avec un allongement des saisons	Création du refuge en rive gauche de la vallée de La Durance (massif du Queyras)	1	CCPE	6 ans	2025	0	CCPE / commune
	Km de piste de ski de fond	Maintien voire augmentation	CCPE	6 ans	2022	65	CCPE
	Km de sentier de randonnée	Maintien voire augmentation	CCPE	6 ans	2021	310	Commune
	Km de parcours VTT	Maintien	CCPE	6 ans	2021	230	CCPE
	Superficie des pistes de ski alpin	Maintien	Puy Saint Vincent Vallouise Pelvoux	6 ans	2021	Puy Saint Vincent : 171 ha Vallouise Pelvoux : environ 50 ha	Gestionnaire des domaines skiables
Garantir le potentiel en lits marchands du territoire	Fréquentation touristique (nombre de nuitées)	Maintien voire augmentation	CCPE	6 ans	2021	1,3 M	ADDET
	Nombre de lits touristiques	Maintien	CCPE	6 ans	2022	38648	CCPE
	Réhabiliter les lits froids	5000	CCPE	6 ans	2025	0	CCPE / commune / ONB
	Nombre et capacité des hôtels au 1er janvier 2025	Maintien voire augmentation	CCPE	6 ans	2024	2021 chambres	INSEE
	Nombre et capacité des campings	Maintien voire augmentation	CCPE	6 ans	2024	1230 emplacements	INSEE

	Nombre d'autres hébergements collectifs	Maintien voir augmentation	CCPE	6 ans	2024	1681 lits	INSEE
2.3. DEVELOPPER LA FILIERE AGRICOLE POUR TENDRE VERS UNE AUTONOMIE ALIMENTAIRE TERRITORIALE EN COHERENCE AVEC LES CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES DU TERRITOIRE							
Protéger les zones agricoles les plus productives	Surface déclarée à la PAC	Maintien voir augmentation	CCPE	6 ans	2023	21 963 ha	RPG
Favoriser l'installation de nouvelles exploitations en travaillant sur leur diversification	Nombre d'exploitations sur le territoire	Maintien voir augmentation	CCPE	6 ans	2020	40	AGRESTE
	Nombre d'ETP agricole sur le territoire	Maintien voir augmentation	CCPE	6 ans	2020	48,82 ETP	AGRESTE

Thème du DOO	Indicateur	Objectif du DOO	Echelle d'analyse	Fréquence de suivi	Année de référence	Valeur de l'année de référence	Source
AXE 3 – UNE TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ENGAGÉE AU BENEFICE D'UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ							
3.1. PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ EXCEPTIONNELLE DU TERRITOIRE							
Préserver les réservoirs de biodiversité	Surface des réservoirs de biodiversité du SCoT consommée ou artificialisée	0 ha	CCPE	6 ans	2025	0	Méthode SCoT CCPE
	Part des espaces protégés dans les documents d'urbanisme locaux (selon les types de protection) par rapport à la superficie totale	100% des réservoirs identifiés	CCPE	6 ans	2025	Aucune SCoT non mis en œuvre	Commune
	Surface des zones humides identifiées par le SCoT impactées par des projets	0 ha	CCPE	6 ans	2025	0	DDT Hautes alpes
Maintenir voire restaurer les continuités écologiques	Surface des continuités écologiques du SCoT consommée ou artificialisée	0 ha	CCPE	6 ans	2025	Aucune SCoT non mis en œuvre	Méthode SCoT CCPE
	Surfaces dédiées aux corridors écologiques du SCoT dans les documents d'urbanisme	100% des corridors identifiés	CCPE	6 ans	2025	Aucune SCoT non mis en œuvre	Commune

Thème du DOO	Indicateur	Objectif du DOO	Echelle d'analyse	Fréquence de suivi	Année de référence	Valeur de l'année de référence	Source
3.2. PRESERVER ET SECURISER LA RESSOURCE EN EAU							
Sécuriser la ressource en eau potable	Quantité d'eau potable consommée par ménage	A diminuer	CCPE	1 an	2025	Inconnu à date	Commune (RPQS)
	Etat qualitatif et quantitatif des eaux de surface et souterraines	A améliorer	CCPE	1 an	2025	Inconnu à date	ARS PACA
	Nombre de DUP de protection de captage sur le territoire	/	CCPE	6 ans	2025	Inconnu à date	Commune
	Rendement du réseau d'eau potable par Unité de Distribution	65% objectif SDAGE	Commune / UDI	1 an	2025	Inconnu à date	Commune
Assurer le traitement et la réutilisation des eaux usées	Adéquation des capacités des systèmes d'épuration (équivalent habitant) avec la population desservie et les volumes d'eau parasites	Amélioration	Commune	1 an	2025	Inconnu à date	CCPE
	Nombre d'installations d'assainissement autonomes conformes	100%	CCPE	1 an	2024	60%	DDT Hautes Alpes
Développer des solutions alternatives pour la gestion des eaux pluviales	Nombre de schéma directeur et zonages d'assainissement des eaux pluviales réalisés ou mis à jour	8	Commune	6 ans	2025	Inconnu à date	Commune

Thème du DOO	Indicateur	Objectif du DOO	Echelle d'analyse	Fréquence de suivi	Année de référence	Valeur de l'année de référence	Source
3.3. PRESERVER LE PATRIMOINE PAYSAGER ET ARCHITECTURAL DES ÉCRINS, VECTEUR D'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE ET TOURISTIQUE DU TERRITOIRE							
Préserver le patrimoine paysager	Nombre de règlements locaux de publicité réalisés ou à actualiser	1 intercommunal ou à défaut 1 pour la ville centre et 1 pour chaque pôle d'appuis	CCPE	6 ans	2025	0	Commune
	Nombre d'éléments protégés au titre des paysages dans les documents d'urbanisme locaux	/	CCPE	6 ans	2025	Inconnu à date	Commune
3.2. Protéger et valoriser les patrimoines bâtis remarquables	Nombre d'éléments protégés au titre du patrimoine dans les documents d'urbanisme locaux	/	CCPE	6 ans	2025	Inconnu à date	Commune
3.4. INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS LA TRAJECTOIRE DU « ZERO ARTIFICIALISATION NETTE » A L'HORIZON 2050 EN COHERENCE AVEC LES ORIENTATIONS DU SRADDET SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR							
Travailler prioritairement sur des opérations de renouvellement urbain ou de densification	Nombre de changements de destination en zone A et N	/	CCPE	1 an	2025	0	Commune / CCPE (service SCoT et ADS)
	Part de construction réalisée en densification des espaces urbanisés définis par le SCoT	/	CCPE	1 an	2025	0	Commune / CCPE (service SCoT et ADS)
	Superficie des surfaces renaturées	3 ha de surface de portée intercommunale	CCPE	6 ans	2025	0	Commune / CCPE (service SCoT et ADS)

Thème du DOO	Indicateur	Objectif du DOO	Echelle d'analyse	Fréquence de suivi	Année de référence	Valeur de l'année de référence	Source
	Densité minimales	Ville centre : 35 logts /ha Pôles d'appuis : 30 logts /ha Village : 20 logts / ha	Commune	6 ans	2025	Inconnu à date	Commune / CCPE (service SCoT et ADS)
Réduire l'artificialisation des sols dans le respect des orientations du SRADET SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur	Estimation de la consommation d'espaces selon la méthodologie SCoT	22 ha soit 0,88 ha/an	CCPE	1 an	2011/2021	2,68 ha / an	Méthode SCoT CCPE
3.5. AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR EN TRAVAILLANT SUR LA RENOVATION ENERGETIQUE ET LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES							
Rénover et réhabiliter le parc de logements, d'équipements et d'activités pour limiter les émissions de gaz à effet de serre	Mesures des GES émis annuellement (en kg tonnes équivalent CO2) par secteur (industrie, transports, résidentiel etc.)	Diminution	CCPE	6 ans	2022	29 990 tonnes dont : Agriculture : 5217t Résidentiel : 7380t Transport routier : 14379t Tertiaire : 2030t	CIGALE Atmosud
	Consommation énergétique du territoire par habitant	Diminution	CCPE	1 an	2022	173 GWh soit 26,4 Mwk / hab	CIGALE Atmosud

Thème du DOO	Indicateur	Objectif du DOO	Echelle d'analyse	Fréquence de suivi	Année de référence	Valeur de l'année de référence	Source
Accélérer le développement des énergies renouvelables en exploitant les ressources du territoire et en cohérence avec ses enjeux patrimoniaux	Production d'EnR sur le territoire	Augmentation	CCPE	1 an	2022	248 GWh	CIGALE Atmosud
3.6. DEVELOPPER UNE ECONOMIE CIRCULAIRE AUTOUR DES MATERIAUX ET DES DECHETS							
Réduire la production de déchets	Production de déchets ménagers et assimilés	Diminution	CCPE	1 an	2019	5 314 tonnes	CCPE
	Pourcentage de tri des déchets ménagers et assimilés	Augmentation	CCPE	6 ans	2025	Inconnu à date	CCPE
3.7. TRAVAILLER SUR LA RESILIENCE DU TERRITOIRE VIS-A-VIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DES ALEAS NATURELS OU INDUSTRIELS							
Risques naturels et technologiques	Nombre de PPR approuvé	Maintien	CCPE	6 ans	2025r	7	DDT Hautes Alpes
	Evolution des surfaces artificialisées situées dans les zones d'aléas forts et moyens	Diminution	CCPE	6 ans	2025	Inconnu à date	Communes / CCPE

3.ANNEXE – TABLEAU DES EQUIPEMENTS EN DATE DE 2025

Commune	Equipements										Total points
	Ecole	Collège	Commerces de première nécessité à l'année	Banque / distributeur de billet	Poste à l'année	Cantine à l'année	Salle de spectacle / des fêtes	Santé (médecin, pharmacie...)	Equipements sportifs (hors ski)	Autres équipements / activités d'une portée supra communale	
Champcella	1					1	1				3
Freissinières	1					1	1		1	1	5
L'Argentière-la-Bessée	3	1	3	1	1	1	1	3	3	1	18
Les Vigneaux	2		1	1	1	1			1		7
La Roche-de-Rame	3		1	1	1	1	1		1	1	10
Saint-Martin-de-Queyrières	2		2		1	1	1		1		8
Puy-Saint-Vincent	2		1	1	1	1	1	1	1	2	11
Vallouise-Pelvoux	3		2	1	1	1	1	3	1	3	16
CCPE	17	1	10	5	6	8	7	7	9	8	78